

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 03 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20251203\_10**

↳ Engagement des démarches visant à la régularisation d'une convention de superposition d'affectations d'un ouvrage public.

---

**Date de la convocation**

▪ 27 novembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée

**Absents excusés sans procuration**

Mme BARDEAUX Sandrine  
M. JOLIE Pascal  
Mme SAUVAGE Edith  
Mme GUILLOU Elodie  
M. LAMIRAND Christophe  
Mme REBOUL Sophie

**Absents non excusés**

Mme HEMBERT Axelle  
M. PORTUËSE Aurélien.

**A été nommé secrétaire de séance**

M. DEVIN Serge

**SERVICE URBANISME FONCIER**

**ENGAGEMENT DES DÉMARCHES VISANT A LA RÉGULARISATION D'UNE  
CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS D'UN OUVRAGE  
PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de requalification des quais du Wimereux, le pont Napoléon va être détruit et un nouvel ouvrage d'art sera implanté aux lieu et place de l'ancien.

Le nouveau pont, tout comme l'ancien, sont des ouvrages communaux qui surplombent le domaine public maritime.

Il en résulte que le domaine public communal, prenant corps dans l'ouvrage d'art, surplombe le domaine public maritime.

Ce faisant, il existe une superposition d'affectations qui met en contact deux entités publiques :

- L'État propriétaire du lit du Wimereux et de ses berges,
- La Commune propriétaire du Pont.

En conséquence, conformément aux articles L. 2123-7 et L. 2123-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion du Pont appartenant à la Commune et ce, pendant la phase travaux jusqu'à la phase d'exploitation ultérieure.

Un dossier de demande de superposition d'affectations devra être déposé auprès des services de l'Etat avant l'établissement de cette convention, laquelle sera validée par l'ensemble des parties.

Le Conseil,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2123-7 et L. 2123-8,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** qu'il est nécessaire concernant le pont Napoléon de déposer un dossier de demande de superposition d'affectations afin d'engager la procédure d'élaboration de la convention entre l'État et la ville de Wimereux ;

**Considérant** que la convention de superposition d'affectations doit être régularisée avant le commencement des travaux de démolition/construction prévus pour l'automne 2026 ;

**Considérant** que la convention de superposition d'affectations doit être établie pour couvrir tant la période des travaux que la période d'exploitation de l'ouvrage d'art ;

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de superposition d'affectations auprès des services de l'État et à effectuer les démarches auprès des différents services de l'État permettant d'élaborer ladite convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de superposition d'affectations après validation de cette dernière par l'État et par la ville de Wimereux et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Serge DEVIN.**

**#signature#**